

## CONVOCATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### AUPLATA SA

Société anonyme au capital de 4.662.624,75 euros.  
Siège social : 15-19, rue des Mathurins, 75009 Paris.  
331 477 158 R.C.S. Paris.

#### Avis de convocation à l'Assemblée Spéciale

#### des actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double

**du 12 Juin 2012**

Les actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double de la société sont informés qu'ils seront réunis en Assemblée Spéciale le **12 juin 2012 à neuf heures** au Centre d'Affaires Multiburo Trocadéro, 14 avenue d'Eylau, 75016 Paris, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

#### *Ordre du jour*

— Approbation de la suppression du droit de vote double.

---

L'Assemblée Spéciale se compose de tous les actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Spéciale, les actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double justifiant de l'enregistrement comptable des titres à leur nom au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 7 juin 2012 à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Spéciale, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à un autre actionnaire, leur conjoint ou le partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ;
- b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- c) Voter par correspondance.

A compter de la convocation, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site de la société.

Le formulaire de vote par correspondance devra être renvoyé de telle façon que les services de la Société Générale - Service Assemblées - 32, rue du Champ de Tir - BP 81 236 - 44312 Nantes Cedex 3 le reçoivent au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée Spéciale.

Les documents préparatoires à l'Assemblée Spéciale seront mis en ligne sur le site internet de la société et mis à disposition au siège social à compter de la date de convocation.

À compter de cette date et jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée spéciale, soit le 6 juin 2012, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'Administration de la Société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

*Le Conseil d'administration.*

**1203345**